

Schweizerischer Fussballverband

Association Suisse de Football

Associazione Svizzera di Football

Swiss Football Association



## Département technique

Service du football de base

# PRESCRIPTIONS D'EXECUTION CHAMPIONNAT FUTSAL

Edition 2011/2012

---

---

### Championnat Futsal

- Ligue nationale A
- Ligue nationale B

## Table des matières

1. Généralités
2. Modalités du championnat
3. Dispositions finales

### 1. Généralités de la compétition

#### 1.1. Inscription au championnat

Les équipes de LNA sont considérées comme inscrites pour le championnat (pour autant qu'elles disposent d'une réservation pour une salle). Les retraits d'équipes après le 30 juin pourront être sanctionnés financièrement.

Les équipes de LNB doivent déposer leurs inscriptions pour la participation au championnat.

Pour une participation au championnat, les nouveaux clubs peuvent se porter candidat en envoyant leur demande au DT/ASF. Les clubs doivent être membres de l'Association Suisse de Football.

Finances: selon les statuts ASF chapitre VI, art. 51ff

Dès la saison 2011/2012, un montant forfaitaire sera demandé pour les frais des arbitres :  
LNA= CHF 750.00 / LNB=CHF 500.00

Les clubs de LN qui ne peuvent pas mettre de halle à disposition les jours de matches, paient un montant forfaitaire de : CHF 500.00 par saison.

#### 1.2. Informations, résultats

Les annonces des résultats des matches de championnat sont effectuées par les arbitres ASF. Les rapports de matches sont à envoyer directement et au plus vite au service du football de base.

#### 1.3. Publicité sur les maillots

L'autorisation pour le port de publicité sur les tenues de jeu de LN est délivrée par le DT/ASF selon l'art. 20 chi. 2 du Règlement de jeu (RJ).

#### 1.4. Dispositions particulières Ligue Nationale

En LNA un club ne peut être représenté qu'avec une seule équipe.

Responsable Futsal au sein des clubs :

Chaque club doit annoncer au DT/ASF avant le début du championnat les personnes responsables du club :

- responsable du club / de l'équipe (administration)
- entraîneur (évent. diplôme)
- responsable de la compétition / un secrétaire

1.5. Correspondances / Adresses

Adresse officielle: Association Suisse de Football  
Département Technique  
Service du Football de base  
Postfach - 3000 Bern 15

Téléphone: 031 950 81 33 / Telefax: 031 950 81 81

E-Mail: [cucuzza.marcello@football.ch](mailto:cucuzza.marcello@football.ch) / [balduzzi.luca@football.ch](mailto:balduzzi.luca@football.ch)

Adresse des clubs: Pour l'ASF, l'adresse officielle du club est celle annoncée en début de saison.

N° des clubs: Les clubs exclusivement de Futsal se voient attribuer leur propre numéro. Les clubs existants et qui participent au championnat de Futsal gardent leur numéro de club habituel.

1.6. Autorisation de jouer en Saison 2011 / 2012

Pour la saison 2011/2012 les années de naissance suivantes sont autorisées :

- **Joueurs actifs ainsi que juniors A et B, avec date de naissance jusqu'au 31.12.1996 et plus âgés.**

1.7. Carte des joueurs / Matchcard

Pour chaque match, une carte de match doit être remplie et être rendue à l'arbitre 30 minutes avant le match. Sur celle-ci peuvent figurer au maximum 14 joueurs, dont 7 seulement peuvent être remplacés (2 joueurs en tribune). Cette carte est signée par l'entraîneur et le capitaine. Le rapport du match est signé par les deux capitaines au terme du match. Ceci permet une éventuelle correction des résultats et des avertissements qui seraient mal notés.

Les joueurs de Futsal ne peuvent jouer qu'un seul match avec une équipe par journée de championnat (week-end).

Avant le match, le formulaire „Officiels sur le banc des remplaçants“ doit également être remis aux arbitres en même temps que la carte des joueurs.

La carte de joueurs doit impérativement être rempli de manière électronique et être imprimé ensuite :

<http://matchcard.football.ch/login>

#### 1.8. Occupation des bancs des remplaçants :

Sur le banc des joueurs remplaçants peuvent se tenir au maximum 7 joueurs (gardiens remplaçants inclus), 2 coaches d'équipe, 1 docteur ou 1 physio (maximum 10 personnes).

Toutes les autres personnes doivent prendre place sur la tribune et n'ont aucun accès au terrain de jeu.

#### Joueurs remplaçants :

Les joueurs remplaçants portent sur le banc un maillot échangeable homogène (chassable), qu'ils donnent au joueur pour qui ils entrent en jeu en cas de remplacement. Le joueur sorti enfile immédiatement ce maillot échangeable de manière correcte et s'assied sur le banc des remplaçants.

#### Temps morts :

Pour chaque équipe un temps mort d'une minute par période est autorisé. Pour ceci, la procédure suivante est applicable :

- Les officiels des équipes s'annoncent auprès du troisième arbitre, ou en cas d'absence auprès du chronométreur, et demandent, au moyen du document ad-hoc, un temps mort.

#### Instructions depuis la zone technique:

Durant le match, seul un membre du staff est autorisé à se tenir debout et à donner des consignes depuis le banc de touche.

L'entraîneur principal porte un brassard qui le rend reconnaissable.

Le respect de ces directives est supervisé par les arbitres responsables.

Le manquement à ces règles conduit à d'éventuelles amendes financières ou à des forfaits pour les équipes.

#### 1.9. Secrétaire / chronométreur : 3<sup>e</sup> arbitre comme secrétaire

À partir de la saison 2011/2012 le « secrétaire », qui était mis à disposition par le club organisateur, sera remplacé par un troisième arbitre officiel. Le 3<sup>e</sup> arbitre remplace également l'instructeur, qui assurait, entre autres, l'administration et la coordination sur place. Le 3<sup>e</sup> arbitre est donc l'interlocuteur pour le club organisateur et les équipes participantes.

**Les clubs mettent donc plus qu'encore un chronométreur à disposition**, ce règlement fait foi pour la LNA et la LNB.

Le 3<sup>e</sup> arbitre doit informer les deux arbitres au sujet d'éventuels incidents. Si des sanctions disciplinaires sont requises, celles-ci peuvent uniquement être exprimées par l'un des deux arbitres.

#### 1.10 Fixation des matches

Est valable pour la LNA :

Les jours de matches sont à fixer entre le vendredi et le dimanche. La fixation des matches se déroule à l'occasion d'une séance de coordination avec le DT/ASF.

Est valable pour la LNB :

Les jours de matches sont à fixer le dimanche (début au plus tôt à 9h00). Le changement de l'heure du coup d'envoi d'une journée de championnat est seulement autorisé après entretien avec toutes les parties concernées ainsi qu'avec le DT/ASF.

Le match de l'équipe organisatrice de la journée, se joue à 15h00 au plus tard.

## **2. Modalités du championnat 2011 / 2012**

### **2.1. Ligue Nationale A**

20 équipes sont réparties en 2 groupes (est/ouest) et disputent les matches de groupe. Les équipes classées 10<sup>e</sup> des deux groupes seront reléguées en LNB.

Les quatre premières équipes de chaque groupe disputent les 1/4 de finale et joueront la saison suivante en « Swiss Futsal Premier League ».

Les quatre vainqueurs des ¼ de finales disputent les ½ finales. Les deux équipes gagnantes disputent quant à elles la finale. Le vainqueur de la finale est Champion Suisse de Futsal LNA et représentera la Suisse à la Coupe Futsal UEFA 2012/2013.

### **2.3. Swiss Futsal Premier League Saison (SFPL 2012/ 2013)\***

Le 8 meilleures équipes de la LNA (4est/4ouest) joueront la saison prochaine<sup>3</sup> en « Swiss Futsal Premier League ». Condition pour la promotion est le respect des critères suivants:

- 1<sup>ère</sup> – 4<sup>ème</sup> place (ev. 5<sup>ème</sup> place) saison 2011/ 2012
- min. 1-2 entraînements par semaine (sept – févr.)
- Chef entraîneur (min. C-Diplômé) présent aux matchs et entraînement
- Assistant etc. présent aux matchs et entraînements
- Salle / Speaker / Program du match (flyer)
- 1 Arbitre Futsal par Club annonce
- 7x organisation des matches à domicile

### **2.2. Ligue Nationale B**

La LNB est répartie en 6 groupes de maximum 8 équipes par groupe. Les équipes classées première seront promues directement en LNA pour la saison 2012/2013. Les quatre meilleures équipes des six promues équipes (paragraphe a : coefficient = nombre de points : nombre de matches) disputent le ½ finales. Les vainqueurs des ½ finales disputent la finale en match d'ouverture de LNA, pour le titre de champion suisse de LNB.

Si plusieurs équipes ont le même coefficient (selon paragraphe a), elles seront départagées en fonction du classement Fair-Play (nombre de points de pénalités : nombre de matches).

Pour la saison 2011/2012 aucune équipe ne sera reléguée.

## **3. Dispositions finales**

### **3.1. Priorité**

Les matches de championnat ont dans tous les cas priorités sur les matches amicaux ou les tournois.

### **3.2. Cas imprévus**

Le DT/ASF décide en dernier ressort sur les cas non prévus par les règlements ou les prescriptions d'exécution concernant l'organisation du championnat.

3.3. Différence dans le texte

En cas d'interprétations divergentes des prescriptions, le texte en allemand fait foi.

3.4. Entrée en vigueur

Les présentes prescriptions d'exécutions ont été approuvées en septembre 2011 par le Département Technique de l'ASF en entrent en vigueur pour la saison 2011 / 2012.

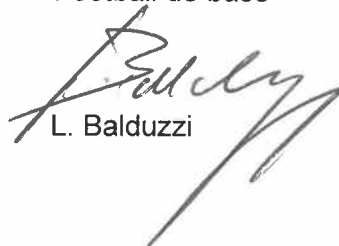
**ASSOCIATION SUISSE DE FOOTBALL**  
Département Technique

Le Directeur



P. Knäbel

Le chef du Service  
Football de base



L. Balduzzi

Distribution:

- Président central ASF
- Secrétaire Général ASF
- Comité central ASF
- Membres DT/ASF
- Chef communication ASF
- Comités des sections
- Associations régionales
- Clubs de Futsal
- Arbitres

Muri, septembre 2011 cu/lb